

OBJECTIF	Faciliter l'accès à la formation.
PRESTATAIRE	KERDILES FORMATION
BENEFICIAIRES	Les personnes en situation de handicap ponctuel ou permanent
DESCRIPTION	<p align="center">CHARTRE D'ENGAGEMENT</p> <p>INSÉRER : LE DROIT À LA FORMATION La loi du 11 février 2005 énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/</p> <p>La formation au profit des personnes handicapées concerne toutes les catégories de personnes handicapées et doit être adaptée aux différents types de handicap.</p> <p>ACCOMPAGNER : UNE SENSIBILISATION AU HANDICAP Une nouvelle définition du handicap :</p> <p>"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."</p> <p>80% des personnes en situation de handicap ont un handicap non visible. La prise en compte des troubles « Dys ».</p> <p>À SAVOIR :</p> <p>Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est un établissement public dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts et consignations. La mission de l'Agefiph est d'aider les personnes handicapées dans leur vie professionnelle et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.</p>



PARTENAIRES

Le CNFPT



L'engagement du Cnfpt :

<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/etre-accompagne-ses-projets/grandes-causes/prise-compte-du-handicap/lengagement-du-cnfpt/national>

Un marché avec Envol pour faire appel à des « traducteurs » en langage des signes. Bientôt un marché avec : AGIR ABCD pour la prise en compte des « Dys »
Adaptation en fonction des demandes reçues pour ajuster la formation au type de handicap de la personne à former.
Référente handicap : Virginie LE DOUARIN – basée au CNFPT VANNES

L'engagement des collectivités :

<https://fr.calameo.com/read/0015498562895dec56e39>

ECOFAC

Référente handicap : Peggy POUTRAIN – basée à RENNES



ESG

Référente handicap : Céline GEGAT – basée à RENNES



ESUP

Référente handicap : Maud QUARTIER – basée à RENNES



Organismes avec lesquels des dispositifs sont mis en place quant au suivi, au maintien dans l'emploi ainsi qu'à la gestion de carrière des PSH

- FIPHFP, AGEFIPH (APA)
- CDG
- SAMETH
- CNFPT, CNAS, CIAS
- Médecine Préventive (centre de gestion)
- SAMETH
- Greta, Dexia-Sofcap, médecin de prévention, comité médical, commission de réforme - SAMSAH
- CAP Emploi
- Pôle emploi
- PROGRAMME CHANCE
- CNFPT, AFPA et CONSULT HANDI
- APAJH 87